



République et Canton de Neuchâtel

## COMMUNE DE LA TENE

### Rapport du Conseil communal au Conseil général

concernant

**une demande de crédit d'étude de 110'000 francs afin de chiffrer l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

### 1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite une demande de crédit d'étude de 110'000 francs en vue de chiffrer l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes.

Ces travaux, prévus dans le programme de législature 2010-2012 du Conseil communal, visent l'amélioration de la qualité de vie des riverains autour de cet axe important.

L'étude chiffrera les travaux suivants :

- mise en séparatif du système de récupération des eaux claires, en lien avec la mise en séparatif partielle du secteur des rues du Chenevier et des Essertons
- adaptation du système d'évacuation des eaux à l'augmentation du flux engendré par les nouvelles constructions et à la problématique des inondations lors de fortes précipitations
- adaptation de l'aménagement urbain afin de favoriser la mobilité douce, la sécurité des usagers et l'amélioration de la qualité de vie des riverains
- réfection (remplacement ou rénovation) du revêtement routier selon les besoins



Figure 1 : plan de situation

## **2 Contexte**

### **2.1 Assainissement des canalisations**

Les canalisations de récupération des eaux claires et des eaux usées des rues Auguste-Bachelin, de la Gare, des Couviers, du Closel, En Pellu et de la route de Bellevue sont actuellement en système unitaire.

Or, selon le Plan général d'évacuation des eaux (ci-après : PGEE), il est prévu que le système de récupération des eaux claires soit mis en séparatif. Les canalisations existantes sont ainsi à assainir et une nouvelle conduite doit être installée (voir point 4.1). Cette mesure doit également répondre à la problématique des inondations des caves lors de fortes précipitations, notamment dans les bâtiments de la rue de la Gare 18 et 20 ainsi que dans celles de la zone d'activité économiques au Nord de la rue de la Gare.

Le système de distribution de l'eau potable doit aussi être assaini, notamment en augmentant la taille des conduites.

Dans son programme de législature 2010-2012, le Conseil communal a prévu l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement de la rue de la Gare à Marin comme des objectifs prioritaires.

L'étude chiffrera le montant exact des travaux et déterminera les priorités.

### **2.2 Réfection routière**

Depuis plusieurs années, le village de Marin connaît un développement important. Plusieurs pôles d'activités ont progressivement contribué à augmenter le volume de circulation sur le réseau routier, en particulier sur la rue de la Gare.

Cette rue dessert une zone d'activités artisanales et industrielles. Elle est aussi un axe de transit vers et depuis les nouveaux quartiers Sur-le-Crêt et Paul-Vouga. La situation de la gare, desservie par deux lignes de bus et la présence du lac comme but de promenade, sont autant de contraintes qui contribuent à canaliser les flux de circulation sur cet axe.

Au vu de la constante augmentation du trafic, cette artère connaît de plus en plus souvent des problèmes de gestion des véhicules. Pour rappel, les comptages de véhicules effectués montrent la forte augmentation du trafic avec 3'500 véhicules par jour en 1991 contre 5'500 en 2000.

L'étude permettra de déterminer la qualité des revêtements bitumeux de la rue de la Gare et des rues avoisinantes. Les travaux seront envisagés selon les besoins uniquement (voir point 4.2).

### **2.3 Réaménagement urbain**

La qualité de vie des riverains a diminué proportionnellement à l'augmentation du trafic dans la région de la gare. Le manque de places de parc autour de la gare ne permet pas de favoriser l'utilisation des transports publics et la surfréquentation du site rend dangereuse la mobilité douce pour les enfants comme pour les adultes.

L'étude permettra de dégager les meilleures solutions en matière de réaménagement urbain favorisant la mobilité douce, le recours aux moyens de transports publics présents sur ce site et la limitation du trafic de transit (voir point 4.3).



Prévus dans le PGEE, les travaux d'assainissement doivent porter sur la mise en séparatif des eaux claires, depuis le collège de Marin jusqu'au début de la route de La Tène.

Des études devront aussi porter sur l'élaboration des projets définitifs de mise en séparatif des biens-fonds des privés, avec une estimation des coûts. Ce projet concerne environ 17 propriétés du quartier.

Le réseau de distribution de l'eau potable devra également être assaini, sur la base des projections faites dans le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). Il s'agira d'augmenter le diamètre de conduites en réponse aux exigences nouvelles posées par la reconstruction du Nouveau Marin Centre, notamment en terme de débit, les conduites d'eau potable ayant un diamètre trop petit dans ce secteur de bouclage.

Le secteur d'étude de l'assainissement du cadastre souterrain s'étendra sur les rues Auguste-Bachelin, de la Gare, des Couviers (partie Est), du Closel, En-Pellu et de la route de Bellevue.

## 4.2 Réfection routière

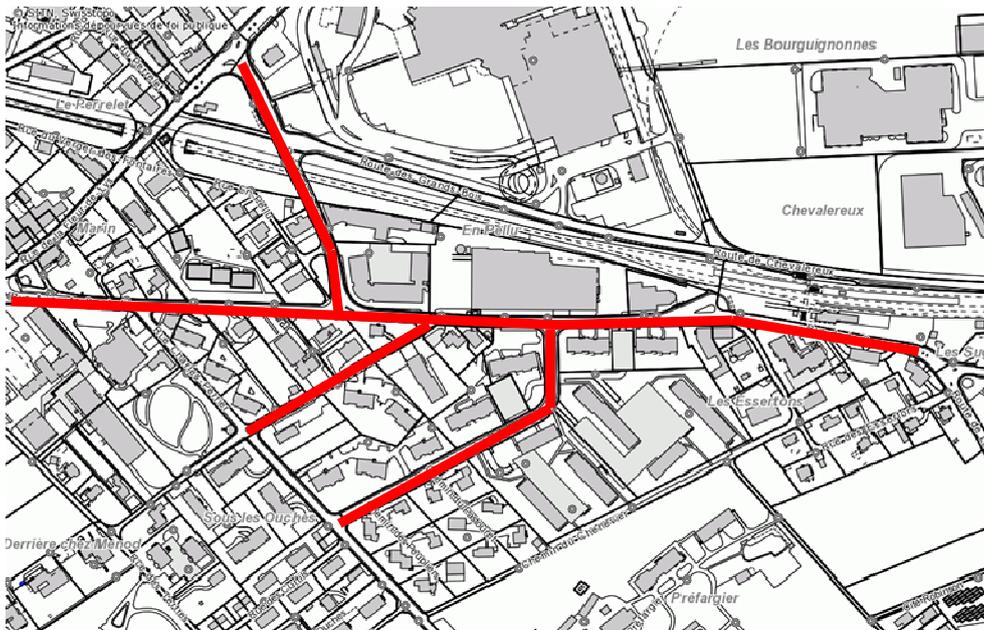


Figure 3 : rues touchées par la réfection routière

L'étude permettra de déterminer la qualité du caisson et du revêtement actuels des routes du périmètre. Elle visera à définir les besoins de réfection de la superstructure et/ou la couche d'usure.

L'étude déterminera en dernier lieu l'épaisseur et le type de matériaux composant le caisson et le revêtement actuels.



## 5 Cahier des charges permettant de choisir un bureau d'ingénieur

Le Conseil communal a mandaté la Ville de Neuchâtel, plus précisément le département des Infrastructures et Energies. L'ingénieur communal adjoint a été désigné représentant du bureau d'appuis au maître de l'ouvrage (ci-après : BAMO) et a participé activement à la réalisation du cahier des charges.

Ce document, dont les principaux chapitres sont listés ci-dessous, a été envoyé à cinq bureaux d'ingénieurs et d'urbanistes de la région pour un appel d'offres conformément à la Loi cantonale sur les marchés publics (LCMP) du 23.3.1999.

### 5.1 Comité d'évaluation des offres

Le comité d'évaluation, nommé par le Conseil communal lors de sa séance du 10 mai 2010, a été composé de deux conseillers communaux (Daniel Rotsch et Roland Walther), du responsable des services techniques (Philippe Thorens) et de l'ingénieur communal adjoint de la Ville de Neuchâtel et représentant du BAMO (Didier Gretilat).

### 5.2 Critères d'adjudication

Le comité d'évaluation a procédé à une analyse approfondie des candidatures en fonction des critères d'adjudication légaux, ayant chacun la pondération indiquée en %. Les critères d'adjudication ont été les suivants :

- équipe de projet (qualité des personnes, compétence, formation, expérience, disponibilité) 20%
  - expérience du candidat (références, pertinence des exemples fournis) 25%
  - qualité et adéquation de la méthodologie (approche conceptuelle du projet, qualité et crédibilité du planning proposé) 10%
  - qualité économique globale de l'offre 45%
- 100%

### 5.3 Evaluation des offres

Le barème des notes est de 0 à 5 (0 constituant la plus mauvaise note et 5 la meilleure).

L'évaluation des prestations a été effectuée exclusivement sur l'offre, sur les indications fournies par les soumissionnaires ainsi que sur les informations demandées par le comité d'évaluation. Un des bureaux sollicité n'a pas participé à la soumission.

Le bureau d'ingénieurs et d'urbanistes qui a été sélectionné par le Conseil communal a été celui qui a obtenu le meilleur score. La qualité de son offre et son évaluation financière en font le partenaire le plus avantageux (voir annexe 2).

Le bureau RWB SA obtient ainsi, dans tous les critères d'évaluation, les meilleures notes. Il travaille depuis de nombreuses années pour différents mandats communaux. Le PGEE et de nombreuses mises en séparatifs dans différents quartiers des anciennes communes ont été réalisés, entre autres projets, par RWB SA. La relation de confiance et la certitude d'avoir un partenaire sérieux sont acquises tant pour l'exécutif que pour le personnel communal amené à collaborer dans ce projet.

Par ailleurs, la direction de RWB SA a décidé, lors de la rédaction de cette offre, de consentir à un important rabais financier. Interpellé par cette décision, le comité d'évaluation a sollicité des explications et a rencontré le bureau d'ingénieurs. L'entreprise a expliqué, d'une part, que l'étude déjà effectuée dans le cadre du PGEE sera réutilisée et, d'autre part, qu'elle souhaite se profiler sur le marché neuchâtelois. Elle considère l'obtention de ce mandat comme une excellente carte de visite pour ses autres partenaires ou futurs clients régionaux.

Il est précisé que le comité d'évaluation a particulièrement insisté sur l'importance de la qualité et de la pertinence des réflexions et du résultat de l'étude, malgré l'important rabais consenti.

Il est bien entendu qu'aucun contrat n'a pour l'instant été signé avec le bureau RWB SA, ceci dans l'attente de la détermination de votre Autorité sur la présente demande de crédit d'étude.

## 6. Finances

Le montant du crédit d'étude sollicité par le présent rapport s'élève à 110'000 francs TTC se répartissant ainsi :

• Prestations BAMO	:	5'000	francs
• Prestations RWB SA	:	75'758	francs
• Expertise du revêtement routier	:	20'000	francs
• Divers + imprévus (env. 10%)	:	<u>9'242</u>	<u>francs</u>
Total		110'000	francs

Le bureau RWB SA a d'ores et déjà estimé une fourchette de coûts correspondant aux travaux de génie civile (annexe 3). Le montant global des réfections et assainissements sera compris entre 3.7 et 7 millions de francs. Il s'agit d'un projet ambitieux et nécessaire.

L'amortissement du crédit d'étude s'élèvera, conformément aux directives du service des communes de l'Etat de Neuchâtel, à 10% l'an, soit un montant de 11'000 francs au total. Toutefois, ce montant sera ventilé entre les différents secteurs comptables touchés par le projet, à savoir les comptes 710, Eaux usées, 711, Eaux claires et 620, Routes communales.

En dernier lieu, si votre Autorité accepte la demande de crédit visant la réalisation des travaux, le montant du crédit d'étude et celui de l'investissement seront finalement consolidés dans les comptes d'investissement. Dès lors, le crédit d'étude pourra être amorti à 2% l'an.

## 7. Conclusion

Ce projet d'envergure, discuté depuis de nombreuses années, est nécessaire et ambitieux. Prévu par le programme de législature, le Conseil communal est persuadé qu'il est temps de définir les coûts et les améliorations que la population pourra tirer de ces travaux.

Une étude globale, prenant en compte tous les paramètres mentionnés ci-dessus, représente pour notre commune la meilleure option en termes de coûts, d'efficacité et de durabilité.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant une demande de crédit d'étude de 110'000 francs afin de chiffrer l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 11 octobre 2010

LE CONSEIL COMMUNAL

- Annexe 1 : Projet d'arrêté du Conseil général
- Annexe 2 : Evaluation des offres des bureaux d'ingénieurs et d'urbanistes
- Annexe 3 : Calendrier estimatif de réalisation de l'étude et des travaux
- Annexe 4 : Estimation des coûts d'assainissement du cadastre souterrain et de l'aménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes



**Arrêté du Conseil général**

concernant

**une demande de crédit d'étude de 110'000 francs afin de chiffrer l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes**

---

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 4 novembre 2010

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,

Entendu le rapport de la Commission financière,

Sur la proposition du Conseil communal,

**a r r ê t e :**

Crédit

**Article premier**

Un crédit de 110'000 francs est accordé au Conseil communal afin de chiffrer l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes.

Amortissement

**Art. 2**

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10% l'an.

Financement

**Art. 3**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

**Art. 4**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 11 novembre 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

Le secrétaire,

## Evaluation des offres des bureaux d'ingénieurs et d'urbanistes

Critères	%	CANDIDATS			
		du critère	A	B	C
<b>1. Equipe de projet</b>	<b>20%</b>	<b>4.38</b>	<b>4.50</b>	<b>3.88</b>	<b>4.63</b>
Qualité des personnes		4.50	4.50	4.00	4.50
Compétence et expérience		5.00	4.50	3.00	5.00
Disponibilité et suppléance		4.00	4.00	4.00	4.00
Organisation du candidat		4.00	5.00	4.50	5.00
<b>2. Expérience du candidat</b>	<b>25%</b>	<b>4.00</b>	<b>4.50</b>	<b>3.50</b>	<b>5.00</b>
Références		4.00	4.50	4.00	5.00
Pertinence des exemples		4.00	4.50	3.00	5.00
<b>3. Qualité et adéquation de la méthodologie</b>	<b>10%</b>	<b>4.67</b>	<b>4.67</b>	<b>3.83</b>	<b>4.50</b>
Méthodologie mise en œuvre		5.00	5.00	4.00	4.50
Approche conceptuelle du projet		4.00	4.50	4.50	4.50
Qualité et crédibilité du planning		5.00	4.50	3.00	4.50
<b>4. Qualité économique globale de l'offre</b>	<b>45%</b>	<b>1.06</b>	<b>0.80</b>	<b>0.74</b>	<b>5.00</b>
Montant des honoraires HT		154'622.50	178'578.30	185'760.54	71'337.20
Note selon critère 4		1.06	0.80	0.74	5.00
<b>Note finale</b>		<b>2.82</b>	<b>2.85</b>	<b>2.37</b>	<b>4.88</b>



## Estimation des coûts d'assainissement du cadastre souterrain et de l'aménagement urbain de la rue de la Gare et des rues adjacentes

### Devis estimatif des travaux de génie civil

Devis à +/- 35%

Montants hors taxes et sans honoraires

		Minimum	Maximum
<b>Module 1</b>		<b>2'335'000</b>	<b>2'970'000</b>
PGEE	Selon avant-projet RWB 2002 avec prix indexé à 2010	1'650'000	1'900'000
séparatif 17 privés	Admis 5'000.-/privé à 10'000.-	85'000	170'000
eau potable	selon PDDE avec prix indexé à 2010	600'000	800'000
autre services	selon leurs besoins	0	100'000.00
<b>Module 2</b>		<b>1'090'000</b>	<b>2'725'000</b>
Réfection de la surface de la route uniquement (trottoir non compris) Le montant des travaux dépendra du projet définitif suite à l'expertise des chaussées			
rue de la Gare	selon type d'assainissement	560'000	1'400'000
route de Bellevue	selon type d'assainissement	180'000	450'000
rue des Couviers	selon type d'assainissement	110'000	275'000
rue du Closel	selon type d'assainissement	240'000	600'000
<b>Module 3</b>		<b>300'000</b>	<b>1'100'000</b>
PV sur le module 2 en fonction des aménagements retenus			
rue de la Gare	aménagement de 8000 m2	250'000	800'000
route de Bellevue	aménagement de 2500 m2	50'000	300'000
<b>Montant total des travaux</b>		<b>3'725'000</b>	<b>6'795'000</b>